



Politique d'attribution de ressources financières destinées à des projets, des actions ou à des événements s'adressant à la population du quartier Saint-Michel.

Préambule :

Vivre Saint-Michel en santé (VSMS) est un mouvement de concertation intersectorielle qui a pour mission d'améliorer la qualité de vie et de favoriser le développement social et économique de sa population:

- en misant sur la concertation de la population et des organismes ainsi que sur la solidarité du quartier;
- en menant des actions concrètes de développement local communautaire dans divers domaines.

VSMS, en conformité avec les engagements qu'il a pris avec ses bailleurs de fonds, utilise ses ressources financières pour **actualiser sa mission**, que ce soit par le biais des différentes composantes de sa structure (tables d'action, clubs de partenaires etc.) ou par la biais d'ententes avec des organismes partenaires.

Projets, actions et événements visés par l'attribution de ressources financières :

Vivre Saint-Michel en santé, en fonction des moyens à sa disposition, peut attribuer des ressources financières à des organismes pour la tenue de projets, d'actions ou d'événements qui :

- sont reliés à la réalisation de son plan d'action ou des plans d'action de ses tables d'action;
- ne sont pas explicitement reliés à son plan d'action ou à ceux de ses instances mais qui s'inscrivent dans sa mission, s'adressent à la population du quartier Saint-Michel et sont réalisés de façon concertée.

Facteurs d'exclusion

Vivre Saint-Michel en santé n'est pas un bailleur de fonds et n'a pas le mandat de financer les actions spécifiques et le fonctionnement de d'autres organismes. En ce sens seront refusées :

- les demandes de financement pour des projets, actions ou événements qui ne sont pas en lien les plans d'action ni avec la mission de VSMS ;
- les demandes de financement pour des actions, événements ou projets qui ne sont pas réalisés de façon concertée;
- Les demandes de financement qui concernent les actions spécifiques ou le fonctionnement d'un seul organisme.

Modalités d'attribution des ressources financières

Le conseil d'administration de Vivre Saint-Michel en santé ou les personnes qu'il délègue évalue les demandes financières pour l'attribution de fonds à un organisme :

- Sur recommandation d'une ou de plusieurs de ses instances (tables d'action ou clubs de partenaires) pour des projets, actions ou événements en lien avec le plan d'action de VSMS ou les plans d'action de ses instances;
- Suite à une demande qui lui est directement adressée pour un projet, action ou événement qui ne fait pas partie explicitement du plan d'action de VSMS mais qui s'inscrit dans sa mission, s'adresse à la population du quartier Saint-Michel et est réalisé de façon concertée.

Entente de collaboration

Le conseil d'administration signe une entente de collaboration avec l'organisme ou l'instance qui reçoit des ressources financières de Vivre saint-Michel en santé pour fixer les paramètres d'utilisation de ces sommes et pour identifier les responsabilités des parties en présence.

Sommes allouées aux tables d'action

Au mois de septembre de chaque année, le conseil d'administration, en fonction des ressources financières disponibles, peut attribuer un montant forfaitaire à chacune des tables d'action de Vivre Saint-Michel en santé. Cet argent est destiné à défrayer les coûts de réunion et/ou à la réalisation d'activités prévues aux plans d'action des tables.

Au mois de mai de chaque année, chacune des tables devra faire parvenir un rapport au conseil d'administration sur l'utilisation des sommes allouées.

Politique adoptée à la réunion du conseil d'administration du 9 janvier 2006